

**Arrêté fédéral
sur la modification de l'arrêté fédéral sur les
moyens financiers destinés à l'agriculture
pour les années 2012 et 2013**

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission de l'économie et des redevances du 21 mars 2011¹
et l'avis du Conseil fédéral du...²,

arrête:

Minorité (Fässler, Favre Charles, Fehr Hans-Jürg, Gysin, Leutenegger Oberholzer, Müller Philipp, Rechsteiner Paul, Rennwald, Schelbert, Theiler, Thorens Goumaz, Zisyadis)

Ne pas entrer en matière

I

L'arrêté fédéral du ...³ sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2012 et 2013 est modifié comme suit:

Art. 1

Pour les années 2012 et 2013, les montants maximaux suivants sont accordés:

- b. pour les mesures destinées à promouvoir la production et les ventes 845 millions de francs;
- c. pour les paiements directs 5617 millions de francs.

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

1 FF 2011 ...
2 FF 2011 ...
3 FF 2011 ...